

Passage au numérique des entreprises européennes

2016/2271(INI) - 01/06/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 571 voix pour, 32 contre et 35 abstentions sur le passage au numérique des entreprises européennes faisant suite à la communication de la Commission sur ce sujet.

Développer une stratégie intégrée de l'Union: les députés se sont félicités de la communication de la Commission et ont déclaré qu'une stratégie de passage au numérique de l'industrie contribuerait à **relever les défis économiques et sociétaux les plus urgents** auxquels l'Europe est confrontée. Une telle stratégie permettrait notamment de:

- renforcer la dynamique économique, la cohésion sociale et territoriale;
- favoriser la création d'emplois et la relocalisation en améliorant les conditions de travail et l'attractivité des emplois du secteur industriel;
- renforcer la cohésion européenne au moyen d'une politique européenne d'investissements fiable et ambitieuse;
- soutenir les objectifs de l'Europe dans le cadre de la politique environnementale en réduisant les émissions et la consommation d'énergie;
- renforcer l'innovation économique, politique et sociale au moyen des principes d'ouverture et d'accessibilité des données et informations à caractère public et privé;
- favoriser la compétitivité de l'Europe en attirant les investissements, les chercheurs et les experts de premier rang au niveau mondial;
- soutenir les nouveaux modèles d'entreprises et les jeunes pousses innovantes;
- relever les défis les plus urgents dans les secteurs des transports et du tourisme.

Le Parlement a préconisé:

- de mettre en place **un environnement concurrentiel pour les entreprises qui soit favorable aux investissements privés** et de développer une infrastructure numérique européenne de pointe ainsi qu'une structure de coordination au niveau de l'Union pour le passage au numérique des entreprises;
- d'accélérer le passage au numérique dans les États membres, régions et secteurs qui accusent un retard et parmi les personnes touchées par la **fracture numérique**;
- de garantir une connectivité ininterrompue et de haute qualité pour les principales voies et plateformes de transport d'ici à **2025** et de mettre en place une couverture totale de l'ensemble du territoire de l'Union.

Définition des conditions-cadres appropriées (infrastructures, investissement, innovation): les députés ont souligné qu'un passage au numérique du secteur industriel nécessitait des conditions favorables qui englobent i) une infrastructure de pointe à l'épreuve du temps, ii) la recherche et le développement, iii) un environnement favorable à l'investissement, mais également iv) un cadre législatif propice à l'innovation.

Le Parlement a insisté sur la nécessité:

- de développer les investissements publics et privés dans la connectivité à haut débit, par exemple au moyen de la **5G**, de la fibre optique et de l'infrastructure de la navigation et des communications par satellite;

- **d'harmoniser l'allocation des plages de fréquences** afin de stimuler la demande de connectivité et d'améliorer la prévisibilité de l'environnement d'investissement dans les réseaux;
- de jouer un rôle **chef de file** dans des domaines tels que la 5G, les calculateurs à haute performance, l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage, l'analyse de gros volumes de données, l'internet des objets et la robotique;
- de faire en sorte que les nouvelles formes de travail induites par le passage au numérique **ne servent pas à contourner la législation sociale** et du travail en vigueur en matière de protection des droits des travailleurs et des consommateurs.

Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les **PME**. De plus, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) devrait être mieux utilisé.

Garantir la sécurité du passage au numérique des entreprises: le Parlement a demandé à la Commission d'augmenter la proportion de **projets de recherche** dans le cadre d'Horizon 2020 donnant lieu à des brevets et à des droits de propriété intellectuelle. Il a insisté sur la nécessité:

- de veiller à la **protection des technologies et des savoir-faire européens sensibles**: les députés ont souligné à cet égard les risques inhérents aux investissements étrangers directs (IED) reposant sur des politiques nationales et industrielles stratégiques, notamment ceux concernant des entreprises nationalisées au moyen de **fusions et d'acquisitions**;
- de clarifier les règles sur la sécurité et la responsabilité relatives aux **systèmes autonomes** résultant des évolutions en matière d'automatisation, de robotique et d'application de l'intelligence artificielle à la production;
- d'adopter une approche européenne commune en matière de **cybersécurité**, notamment en vue de faire progresser la cybersécurité pour l'internet des objets;
- de renforcer le rôle que les organismes publics visés dans la directive sur la **sécurité des réseaux** et des systèmes d'information (directive NIS) jouent dans l'instauration de la confiance dans les futures technologies;
- d'instaurer un cadre garantissant le **libre flux des données** tout en protégeant la souveraineté des données;
- de suivre l'adoption et la mise en œuvre cohérente de **l'initiative européenne sur l'informatique en nuage**, afin de permettre une circulation et une utilisation des données qui soient équitables;
- de définir des règles claires en matière de **gestion des données** dans le cadre des relations contractuelles conclues entre entreprises;
- d'établir une **stratégie de normalisation**, notamment l'interopérabilité dans le secteur du numérique.

Dimension sociale (compétences, éducation et innovation sociale): le Parlement a invité la Commission à **évaluer l'incidence sociale** du passage au numérique des entreprises et, le cas échéant, à proposer des mesures supplémentaires pour résorber la fracture numérique.

Une stratégie pour le passage au numérique des entreprises devrait avoir une solide dimension sociale, incluant le droit à la formation et l'instauration d'une **garantie des compétences**, la promotion de la **formation tout au long de la vie**, ainsi que l'intégration des compétences numériques dans les programmes d'éducation nationaux. Les employeurs devraient avoir recours au **Fonds social européen** aux fins de cette formation.

Tous les États membres devraient développer des stratégies nationales en matière de compétences numériques qui soient exhaustives et ciblées.

La résolution a insisté sur l'importance d'investir dans le passage au numérique **de la formation professionnelle et du secteur de l'artisanat**. Les compétences numériques devraient également être

combinées aux compétences techniques et à la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.